

L'EAFS signifie "European Arabo-Frisian Studbook", une association d'élevage qui se concentre sur le développement de chevaux de sport grâce à des croisements réfléchis. Le studbook propose deux programmes d'élevage : l'un pour les croisements de chevaux frisons avec du sang arabe et l'autre pour les croisements de chevaux frisons avec des chevaux de sang chaud. Ces programmes visent à élever des chevaux qui excellent dans le sport, mais qui peuvent également être utilisés pour les loisirs. L'EAFS suit de près les lignées et les pourcentages de sang, en mettant l'accent sur la conservation des caractéristiques souhaitées et l'amélioration des performances sportives de ces chevaux.

Programme d'élevage Sang-Chaud-Frison (EAFS)

Inhoud

1	Objectif d'élevage	2
2	Nom de la race	2
3	Description de la race	2
4	Classification du studbook Sang-Chaud-Frison	4
4.1	Généralités	4
4.2	Classe WF	5
4.3	Classe WF	6
4.4	Classe WF	7
4.5	Section complémentaire	9
4.6	Revalorisation des descendants de la section complémentaire	9
5	Zone géographique	9
6	L'identification	9
6.1	Identification par l'EAFS	10
6.2	Procédure d'inscription des poulains de la classe WF	10
6.3	Certificats zootechniques	11
7	Programme d'évaluation et règlements d'évaluation	12
7.1	Évaluation des poulains	14
7.2	Évaluation des juments / hongres	14
7.3	Primes et classe de promotion	15
7.4	Évaluation des étalons pour les étalons du studbook EAFS	16
7.4.1	Classe et taille au garrot des étalons du studbook EAFS	16
7.4.2	Ferrage, Dopage, Médication	16
7.4.3	Numéro de bride, Passeport, Formulaire d'inscription	16
7.4.4	Prélèvement de crins, Mesure de la taille au garrot, Examen clinique et antidopage, Contrôle de la puce	16
7.4.5	Mode de présentation	16
7.4.6	Examen radiographique et fertilité, maladies héréditaires	17
7.4.7	Divers	18
7.5	Décharge	18

7.6	Comment et sur quels critères se fait l'évaluation ?	18
8	Test de performance	19
8.1	Qualifications	19
8.2	Certificat sportif	20
9	Changement de propriétaire / Exportation / Importation	22
10	Responsabilité des éleveurs	22
11	Responsabilité des détenteurs d'étalons	23
12	Traitement administratif	23

1 Objectif d'élevage

Le programme d'élevage du cheval Warmblood-Frisian (WF, = sang-chaud - frison) vise à améliorer la race. L'objectif est de développer un cheval de sport polyvalent pour diverses disciplines.

Le studbook est divisé en une section principale et une section complémentaire. La section principale précise quels croisements peuvent être effectués pour les chevaux Warmblood-Frisian inscrits, conformément aux races acceptées par le programme d'élevage. Le programme d'élevage établit également les marques blanches autorisées. Seuls les chevaux Warmblood-Frisian correctement sélectionnés peuvent constituer la base de l'élevage. Plus d'informations sur les marques blanches autorisées sont disponibles au chapitre 4.

Si l'animal ne remplit pas les critères requis pour l'inscription dans la section principale, mais correspond néanmoins au standard de la race et à l'objectif d'élevage, il peut éventuellement être inscrit dans la section complémentaire du studbook. La décision d'inscrire ou non dans la section complémentaire est prise par le conseil d'administration du studbook. Plus d'informations sur la section complémentaire sont disponibles au chapitre 4.7.

2 Nom de la race

Warmblood-Frisian (WF, = sang-chaud - frison)

3 Description de la race

L'extérieur du Warmblood-Frisian est légèrement baroque, avec une allure frisonne et une apparence sportive, athlétique et de couleur noire.

Le Warmblood-Frisian est harmonieusement construit, avec de l'espace pour le cœur et les poumons, et il est élancé avec des articulations solides et sèches et un aplomb correct. Le cheval est compact, pas trop long, avec un corps de profondeur et de largeur suffisantes, de préférence avec une construction ascendante. Le garrot est bien développé et long, tout comme l'épaule.

La tête est la vitrine du Warmblood-Frisian noir. Elle doit être noble, avec de belles petites oreilles pointues et orientées l'une vers l'autre, ainsi que de grands yeux expressifs et sombres.

L'encolure doit avoir une longueur suffisante, être orientée vers le haut et vers l'avant, arrondie, et bien se connecter à une épaule inclinée.

Le dos est bien musclé et pas trop long. La croupe ne doit pas être tombante mais large et longue. La connexion entre le dos et la croupe doit être puissante.

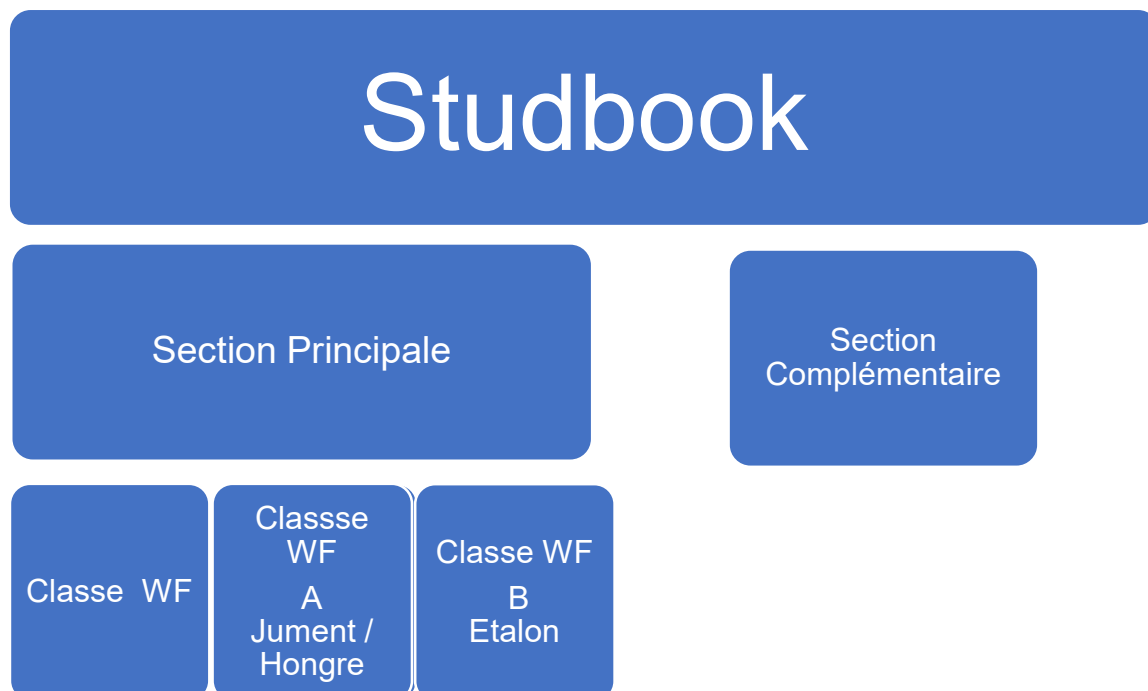
Le mouvement au pas est ample et large, avec un postérieur qui dépasse ou marche dans l'empreinte de l'antérieur. Le trot doit être dirigé vers le haut avec un rythme pur, une bonne extension des épaules et une forte propulsion des postérieurs, ce qui permet au cheval de se déplacer véritablement en montée. Le galop doit être calme, avec un rythme et une cadence uniformes, et un postérieur bien engagé sous le corps. Les postérieurs doivent bien être placés sous le corps dans un mouvement à trois temps pur.

Au pas, au trot et au galop, nous visons la pureté, un rythme régulier et une souplesse des allures.

Le mouvement et le caractère sont les atouts majeurs du Warmblood-Frisian. Le cheval est très intelligent, volontaire, avide d'apprendre, motivé, fiable et affectueux. La race a un tempérament équilibré et une grande résistance au stress. Le Warmblood-Frisian a un caractère vif et coopératif. La race possède une grande endurance et persévérance et est facile à former.

4 Classification du studbook Sang-Chaud-Frison

4.1 Généralités



Le studbook Warmblood-Frisian contient une section principale et une section complémentaire.

La section principale est divisée en plusieurs classes :

- La classe WF est la classe générale d'inscription pour le Warmblood-Frisian. À partir de cette classe, le cheval peut éventuellement progresser vers les classes de promotion, à condition de passer une évaluation par l'EAFS ou un studbook affilié à l'âge de 3 ans ou plus, et de répondre à certaines conditions.
- La classe WF A est la classe de promotion pour les juments et hongres Warmblood-Frisian approuvés qui remplissent les conditions décrites dans la classe WF A.
- La classe WF B est la classe de promotion pour les étalons Warmblood-Frisian approuvés qui remplissent les conditions décrites dans la classe WF B.

La section complémentaire n'est pas divisée en classes :

- Cette section est destinée à tous les chevaux qui ressemblent physiquement à un Warmblood-Frisian mais qui ne répondent pas aux conditions des classes de la section principale.

Calcul des pourcentages de sang

L'EAFS tient à jour et calcule les pourcentages de sang des chevaux. Le calcul est basé sur les trois dernières générations connues de parents.

Pour les chevaux ou les ancêtres de chevaux provenant d'autres studbooks, dont les pourcentages de sang sont calculés, l'EAFS prendra en compte le pourcentage tel qu'il est obtenu dans ce studbook (comme par exemple pour le NRPS, BAPS).

Pour les chevaux ou les ancêtres de chevaux provenant d'autres studbooks qui ne calculent pas les pourcentages de sang, on suppose que ces chevaux sont à 100 % sang chaud, sang froid ou pur-sang. Ainsi, un cheval inscrit par exemple dans le studbook BWP ou Selle Français sera considéré comme étant à 100 % sang chaud. Une exception est faite à cette règle si l'on peut démontrer de manière claire et sans aucun doute que le cheval a des pourcentages de sang spécifiques récents dans sa lignée. Dans ce cas, ces pourcentages seront calculés par l'EAFS.

4.2 Classe WF

Cette classe est considérée comme une classe d'inscription, après laquelle, à partir de l'âge de 3 ans minimum, le cheval peut être promu vers la classe WF A ou WF B (voir les conditions dans les chapitres 4.3 à 4.4).

Pour être inscrit, le poulain/cheval doit répondre aux conditions suivantes :

- Les deux parents doivent provenir de la section principale (ou de la section complémentaire en cas de revalorisation des descendants vers la section principale) de l'EAFS ou d'un studbook accepté par l'EAFS.
- La filiation de l'animal est établie conformément aux prescriptions du programme d'élevage (voir chapitre 6).
- L'animal est identifié conformément à la législation de l'Union en matière de santé animale concernant l'identification et l'enregistrement des animaux de l'espèce concernée et aux prescriptions du programme d'élevage (voir chapitre 6).
- En cas de commerce ou d'entrée dans l'Union d'un animal, et si l'intention est d'inscrire ou d'enregistrer cet animal pour inscription dans le studbook, l'animal doit être accompagné d'un certificat zootechnique.
- Si un animal est produit à partir d'un produit vivant commercialisé ou introduit dans l'Union, et si l'intention est d'inscrire ou d'enregistrer cet animal pour inscription dans un studbook, ce produit vivant doit être accompagné d'un certificat zootechnique.

Un Warmblood-Frisian possède à la fois du sang frison et du sang Warmblood (sang étranger).

Le poulain/cheval doit respecter les limites de pourcentage de sang suivantes :

- Au moins 25 % de sang Frison STB
- Maximum 94 % de sang Frison STB

En croisement avec :

- Du sang Warmblood (sang STB étranger) provenant d'une des races suivantes : PRE (Pura Raza Española), Lusitanien, Lipizzan, Kladruber, Orlov, Morgan, Hackney et Warmblood européen.
- Du sang arabe (sang arabe pur (ox), Shagya (sha), Anglo-arabe (AA)), mais lorsque ces derniers sont présents dans le cheval et que le cheval respecte les pourcentages de sang prescrits dans les classes 1/AF, A, B, C et D du programme d'élevage de l'Arabo-Frisian, alors le cheval appartient à ces classes spécifiques (à condition de remplir toutes les conditions), car le programme d'élevage pour le Warmblood-Frisian n'est pas destiné aux chevaux Arabo-Frisian.

Les poulains de la classe WF peuvent se présenter à une évaluation uniquement s'ils respectent les conditions de pourcentage de sang, ont une robe noire et ne possèdent que les marques blanches autorisées (voir les classes WF A et B pour les marques blanches

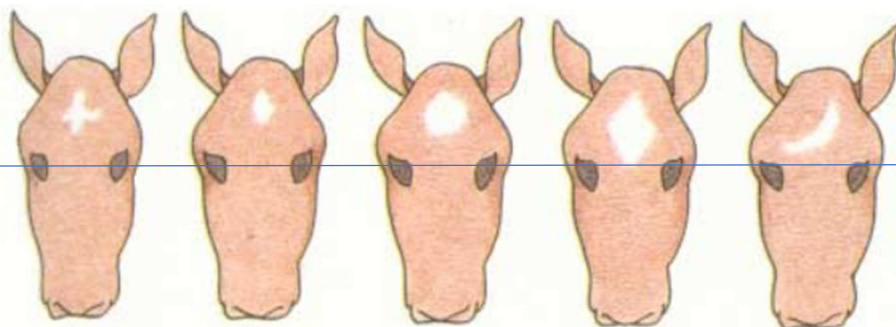
maximales autorisées), afin de pouvoir, à partir de l'âge de 3 ans ou plus (et après évaluation), être promus dans les classes WF A ou B. Il incombe au propriétaire de s'assurer que ces conditions sont remplies.

4.3 Classe WF

Cette classe est une classe de promotion dans laquelle les chevaux sont inscrits après une évaluation et une prime lors des inspections organisées par l'EAFS ou un studbook affilié. C'est une classe pour les juments et les hongres.

Voici toutes les conditions qui doivent être remplies:

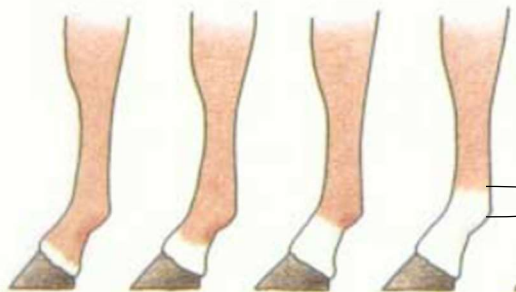
- Les chevaux doivent être noirs ;
 - Répondre à la description de la race ;
 - Être déjà inscrits dans la classe WF ou dans un autre studbook reconnu par l'EAFS et répondre également à toutes les conditions de la classe WF A ;
 - Participer à une inspection de studbook de l'EAFS à l'âge de 3 ans ou plus et être approuvés par la commission d'évaluation de l'EAFS en obtenant une 3ème prime ou plus ;
 - Être issus d'au moins 3 générations de parents connus ;
 - Avoir une taille au garrot d'au moins 1,55 m à 3 ans (ou plus) ;
 - Le père doit être un étalon approuvé par l'EAFS ou par un des studbooks acceptés par l'EAFS ;
 - Respecter les limites de pourcentage de sang suivantes :
 - Au moins 25 % de sang Frison STB ;
 - Maximum 94 % de sang Frison STB ;
 - Sang Warmblood (sang STB étranger) provenant d'une des races suivantes : PRE (Pura Raza Española), Lusitanien, Lipizzan, Kladruber, Orlov, Morgan, Hackney et Warmblood européen.
 - Sang arabe (sang arabe pur (ox), Shagya (sha), Anglo-arabe (AA)), mais lorsque ces derniers sont présents dans le cheval et que le cheval respecte les pourcentages de sang prescrits dans les classes 1/AF, A, B, C et D du programme d'élevage de l'Arabo-Frisian, alors le cheval appartient à ces classes spécifiques (à condition de remplir toutes les conditions), car le programme d'élevage pour le Warmblood-Frisian n'est pas destiné aux chevaux Arabo-Frisian.
- Les marques blanches sont uniquement autorisées sur la tête, au-dessus de la ligne des yeux, comme illustré dans la figure ci-dessous (Fig. 1).



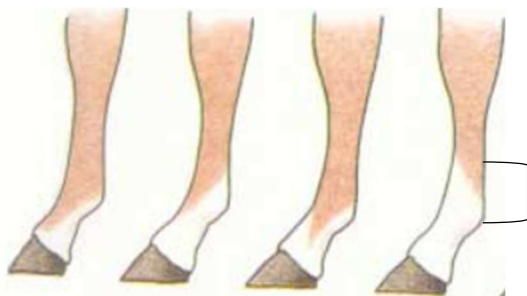
Blanc au-dessus de la ligne des yeux.

Fig. 1

Blanc depuis le sabot jusqu'à un maximum de 10 cm au-dessus du boulet. Plus haut n'est pas autorisé.
Fig.2



Max 10 cm.



Max 10 cm.

4.4 Classe WF

Cette classe est une classe de promotion dans laquelle les chevaux sont inscrits après une évaluation lors des inspections organisées par l'EAFS ou un studbook affilié. C'est une classe pour les étalons.

Voici toutes les conditions qui doivent être remplies :

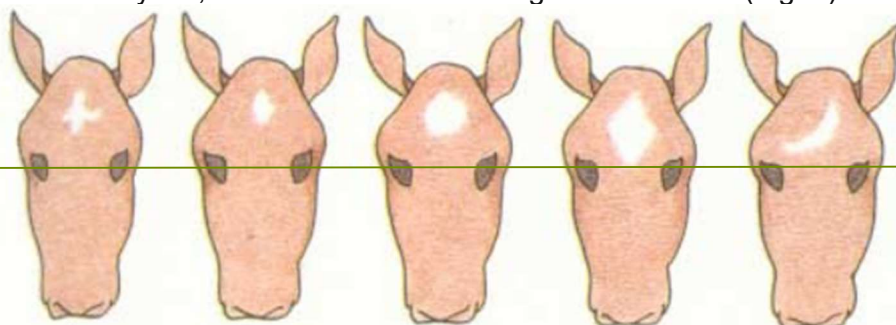
- Les chevaux doivent être noirs ;
- Répondre à la description de la race ;
- Être déjà inscrits dans la classe WF, ou dans un autre studbook reconnu par l'EAFS et répondre également à toutes les conditions de la classe WF B ;
- Participer à une inspection de studbook de l'EAFS à l'âge de 3 ans ou plus et être approuvés par la commission d'évaluation de l'EAFS ;
- Être issus d'au moins 3 générations de parents connus ;
- Le père doit être un étalon approuvé par l'EAFS ou par un des studbooks acceptés par l'EAFS ;
- Avoir une taille au garrot d'au moins 1,58 m à 3 ans (ou plus) ;
- Répondre à toutes les exigences des tests imposés par l'EAFS, à savoir : examen vétérinaire et rapport, ADN, sperme, radiographies, CEM, Ca, Scid, WFFS, tests de l'hydrocéphalie, nanisme, et du syndrome du poulain lavande. Le test CEM doit être

répété chaque année, et le rapport doit être soumis au secrétariat avant le début de la nouvelle saison d'élevage : donc avant le 1er mars ;

- Répondre aux normes de qualité imposées :

- Avec 1000 TNB pour un étalon de 3 ans avec 45 % de fertilité ;
- Et un minimum de 2500 TNB (Total Normal Motile Cells) pour un étalon de 4 ans ou plus avec 50 % de fertilité ;
- Avoir :
- Au moins 25 % de sang Frison STB ;
- Maximum 94 % de sang Frison STB ;
- Du sang Warmblood (sang STB étranger) provenant d'une des races suivantes : PRE (Pura Raza Española), Lusitanien, Lipizzan, Kladruber, Orlov, Morgan, Hackney et Warmblood européen ;
- Du sang arabe (sang arabe pur (ox), Shagya (sha), Anglo-arabe (AA)), mais lorsque ces derniers sont présents dans le cheval et que le cheval respecte les pourcentages de sang prescrits dans les classes 1/AF, A, B, C et D du programme d'élevage de l'Arabo-Frisian, alors le cheval appartient à ces classes spécifiques (à condition de remplir toutes les conditions), car le programme d'élevage pour le Warmblood-Frisian n'est pas destiné aux chevaux Arabo-Frisian.

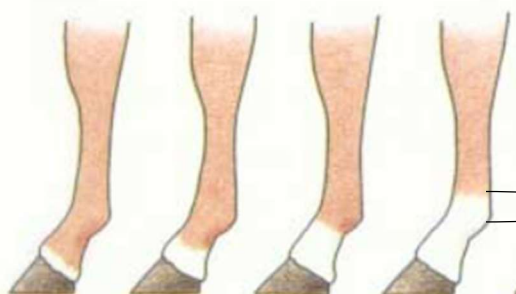
- Les marques blanches sont uniquement autorisées sur la tête, au-dessus de la ligne des yeux, comme illustré dans la figure ci-dessous (Fig. 1).



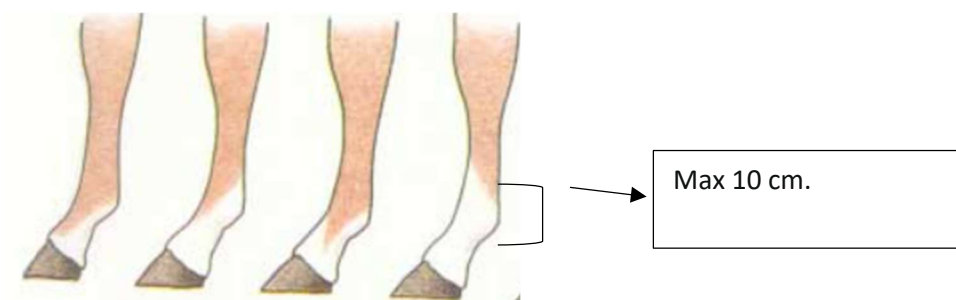
Blanc au-dessus de la ligne des yeux.

Fig. 1

Blanc depuis le sabot jusqu'à un maximum de 10 cm au-dessus du boulet. Plus haut n'est pas autorisé.
Fig.2



Max 10 cm.



4.5 Section complémentaire

La section complémentaire est destinée à tous les chevaux qui ressemblent physiquement à un Warmblood-Frisian mais qui ne répondent pas aux conditions des classes de la section principale.

Lorsque le studbook constate que ce poulain ou ce cheval présente des caractéristiques qui se rapprochent davantage d'une autre race, il conseillera au propriétaire de s'adresser à un autre studbook.

4.6 Revalorisation des descendants de la section complémentaire

Les descendants d'une jument inscrite dans la section complémentaire peuvent être revalorisés dans la section principale s'ils remplissent les conditions de la section principale correspondante.

5 Zone géographique

Le territoire géographique de l'EAFS s'étend sur la Belgique. Une approbation a été demandée dans plusieurs autres États membres.

Pour plus d'informations concernant l'enregistrement des animaux en dehors de la Belgique, vous pouvez contacter le studbook.

6 L'Identification

1. Les poulains doivent obtenir un passeport dans l'année suivant leur naissance. Un passeport valide est obligatoire selon le règlement d'exécution de l'UE 2015/262 et les réglementations nationales, et sert de document d'identification. Ce passeport doit accompagner le cheval/poulain lors de tout transport sur la voie publique.

2. La pose de la puce et le schéma d'identification sont réalisés conformément au règlement d'exécution de l'UE 2015/262 et à la réglementation du pays de naissance du poulain.

3. Si le poulain n'est plus aux côtés de sa mère lors de la pose de la puce et en cas de dépôt tardif de la déclaration de naissance, un test ADN devra être effectué, avec les frais supplémentaires à la charge du demandeur du passeport.

4. Le propriétaire du poulain doit obligatoirement déclarer le poulain dans la base de données nationale concernée :

- * Pour la Belgique : Par le biais de l'enregistrement des poulains auprès du stud-book, le poulain doit être enregistré. Le stud-book transmet ensuite l'enregistrement à Horseid.
- * Pour l'Allemagne : la base de données HIT-Daten.
- * Pour la France : SIRE via l'AFCAF.
- * Pour les Pays-Bas : la base de données nationale (RVO), à déclarer auprès du studbook EAFS.

5. Duplicata : pour obtenir un duplicata de certificat de saillie, un certificat de pedigree ou un duplicata de passeport, la perte doit être signalée par écrit (de préférence par e-mail) au studbook. Le terme "duplicata" sera mentionné dans le nouveau passeport et dans tout autre document remplaçant les documents perdus.

Les duplicatas ne peuvent être délivrés que conformément aux prescriptions du règlement d'exécution de l'UE 2015/262 et sont fournis aux tarifs en vigueur.

Un duplicata de passeport est délivré lorsque le passeport original a été perdu et que l'identité du cheval peut être prouvée.

6.1 Identification par l'EAFS

L'identification doit être effectuée par un vétérinaire agréé alors que le poulain est encore aux côtés de sa mère, et le passeport doit être délivré dans un délai maximum de six mois après la date de naissance.

Lors de l'inscription/enregistrement, les informations suivantes seront consignées :

- a. Nom, numéro de vie
- b. Date d'inscription, date de naissance, sexe, couleur et marques. (schéma)
- c. Nom, adresse et lieu de résidence de l'éleveur et du propriétaire
- d. Numéro de puce
- e. Pourcentage de sang Frison, Arabe et étranger provenant des races acceptées.
- f. Le poulain doit être enregistré dans la base de données centrale de la Confédération belge du cheval (CBC - BCP). Un dossier d'identification complet sera remis au propriétaire après paiement au CBC - BCP. Le propriétaire transmet ensuite le dossier complet au secrétariat de l'EAFS.
(Voir également l'enregistrement rapide via notre site web EAFS.be)
- g. Prime attribuée lors des évaluations.
- h. Pour les chevaux de 3 ans et plus, la taille au garrot et les qualifications attribuées sont mentionnées.

6.2 Procédure d'inscription des poulains de la classe WF

* Via de online registratie van l'EAFS (www.eafs.be), l'éleveur de la jument envoie la déclaration de naissance, accompagnée du certificat de saillie de l'étalon, dans le mois suivant la naissance, au studbook pour enregistrement, ainsi qu'une copie du certificat zootechnique de la mère et/ou du père et le schéma/signalement avec le numéro de puce.

* Le poulain sera enregistré dans la section appropriée (section principale – classe WF ou section complémentaire) une fois toutes les obligations remplies (schéma/puce et enregistrement dans la base de données nationale).

* Un contrôle de filiation via l'ADN doit toujours être effectué en prélevant des échantillons de crins du poulain. Si le profil ADN de l'étalon et de la jument n'est pas connu de l'EAFS, un échantillon ADN devra également être prélevé, ou le profil ADN devra être demandé au studbook qui en dispose. Les résultats de cette analyse de filiation seront transmis directement par le laboratoire au studbook EAFS. Les frais sont à la charge du demandeur du passeport.

* En envoyant la déclaration de naissance dûment remplie et signée à l'EAFS, l'éleveur demande automatiquement au studbook EAFS de préparer le passeport et le certificat d'origine. Notez bien qu'une analyse de filiation par ADN est obligatoire pour confirmer la filiation. Une simple déclaration de naissance et un certificat de saillie ne sont pas suffisants.

* Contrôle ADN : Selon le décret flamand sur l'élevage, chaque année, 0,4 % des poulains doivent être vérifiés par un contrôle ADN pour vérifier la conformité de la filiation. Le profil ADN du père est connu de l'EAFS ou peut être demandé via un prélèvement de crins ou par la demande de la carte ADN. Un échantillonnage peut être réalisé lors de chaque inspection sur un certain nombre de poulains/chevaux participants.

6.3 Certificats zootechniques

Généralités

Les certificats zootechniques sont des certificats de studbook, des déclarations ou de la documentation commerciale, délivrés sur papier ou sous forme électronique pour les animaux reproducteurs et leurs produits vivants. Ces certificats fournissent des informations concernant la filiation, l'identification et, si disponibles, les résultats des tests de performance ou de l'évaluation génétique.

Les éleveurs participant au programme d'élevage de l'EAFS ont le droit d'obtenir des certificats zootechniques pour leurs animaux reproducteurs inscrits dans ce programme, ainsi que pour les produits vivants (sperme, ovules et embryons) issus de ces animaux. Les certificats zootechniques doivent accompagner les animaux reproducteurs ou leurs produits vivants lorsqu'ils sont commercialisés ou introduits dans l'Union en vue de leur inscription ou enregistrement dans d'autres studbooks. Ces certificats doivent fournir à l'éleveur des informations sur la qualité génétique et la filiation de l'animal acquis. De tels certificats doivent également, si nécessaire, être délivrés pour accompagner les animaux reproducteurs lorsqu'ils participent à des expositions ou lorsqu'ils sont placés dans des stations de test ou des centres d'insémination artificielle.

Seul le Studbook Européen Arabo-Fries vzw peut délivrer des certificats zootechniques pour les chevaux inscrits dans la section principale du studbook de l'EAFS. L'EAFS délivre un certificat zootechnique pour les chevaux de race pure ou pour leurs produits vivants à la demande de l'éleveur. Le secrétariat de l'EAFS veille à l'envoi en temps utile du certificat zootechnique. Tant que le secrétariat de l'EAFS n'a pas reçu le paiement pour la délivrance d'un certificat zootechnique, la demande ne sera pas traitée.

Certificats zootechniques pour chevaux de race pure

La forme et le contenu du certificat zootechnique pour les chevaux de race pure sont définis dans le règlement délégué (UE) 2017/1940. La première partie du certificat zootechnique délivré pour les chevaux de race pure est incluse dans le document d'identification unique et valable à vie pour les chevaux, plus précisément dans la section V du passeport du cheval. La deuxième partie du certificat zootechnique est délivrée sous forme de document séparé, qui accompagne le passeport du cheval et est délivré à la demande de l'éleveur.

Les résultats de l'évaluation génétique (admission à la reproduction ou inscription au studbook) sont communiqués au propriétaire du cheval via un document séparé et sont également publiés et rendus publics sur le site officiel de l'association du studbook : www.eafs.be.

Les certificats zootechniques peuvent être demandés par le propriétaire d'un cheval sans avoir à justifier de raisons. Le cheval doit être enregistré au nom de ce propriétaire dans les registres de l'EAFS. Tant que le secrétariat de l'EAFS n'a pas reçu le paiement pour la délivrance d'un certificat zootechnique, la demande ne sera pas traitée.

Certificats zootechniques pour sperme, ovules et embryons

La forme et le contenu du certificat zootechnique pour le sperme, les ovules et les embryons de chevaux de race pure sont définis dans le règlement d'exécution 2017/717.

Le certificat zootechnique est délivré sous forme de document séparé. Seul l'EAFS est habilité à délivrer ces certificats, et il le fait uniquement sur demande expresse d'un éleveur.

Les certificats zootechniques peuvent être demandés sans justification par le propriétaire de l'étalon dont le sperme a été prélevé ou de la jument dont les ovules ont été prélevés. Le cheval doit être enregistré au nom du demandeur dans les registres de l'EAFS. Tant que le secrétariat de l'EAFS n'a pas reçu le paiement pour la délivrance d'un certificat zootechnique et éventuellement de la cotisation, la demande ne sera pas traitée.

Seul l'EAFS délivre des certificats zootechniques pour le sperme des étalons EAFS.

7 Programme d'évaluation et règlements d'évaluation

Lors des journées d'évaluation de l'EAFS, il est possible de faire passer simultanément les deux programmes d'élevage Warmblood-Frisian et Arabo-Frisian le même jour.

Les catégories suivantes sont possibles :

Veulens

- Veulens – section principale - classe WF – qui peuvent éventuellement progresser vers la classe WF A à partir de l'âge de 3 ans et après évaluation.
- Veulens – section principale - classe WF – qui peuvent éventuellement progresser vers la classe WF B à partir de l'âge de 3 ans et après évaluation.

Juments/Hongres

- Section principale - classe WF A

Étalons

- Section principale - classe WF B

Il est important que les évaluations soient destinées à juger les qualités et le potentiel du cheval/poulain, et que tous les participants respectent les règles afin de garantir une évaluation équitable et sécurisée. L'objectif est que le cheval soit évalué sur ses propres capacités, sans influences externes. L'utilisation d'une cravache et/ou d'une boîte à bruits est autorisée, mais uniquement sous certaines conditions. Une boîte à bruits, qui émet du son lorsqu'elle est secouée, et une cravache peuvent être utilisées pour attirer l'attention du poulain/cheval ou pour l'encourager. La cravache ne doit pas toucher le poulain/cheval. Il est interdit d'utiliser des plastiques ou des cravaches avec des morceaux de plastique attachés lors de la présentation.

Il est de la responsabilité du propriétaire de vérifier si son poulain/cheval est adapté à la catégorie concernée lors de l'évaluation. S'il s'avère que l'animal n'est pas éligible pour une catégorie donnée avant, pendant ou après l'évaluation, le comité se réserve le droit de refuser l'animal à l'évaluation et de rendre le résultat d'évaluation invalide.

Le présentateur doit être vêtu de vêtements légers et soignés : un pantalon clair et une chemise ou un t-shirt clair.

Pour assurer le bon déroulement de l'évaluation, les participants doivent être présents près de la piste au moins 15 minutes avant le début de la catégorie concernée et suivre strictement les instructions des chefs de piste.

7.1 Évaluation des poulains

Première inspection

Lors de la première inspection, le poulain sera présenté avec la jument par les propriétaires/préparateurs dans l'ordre du catalogue sur la piste. Les deux seront placés devant le jury afin qu'une première évaluation puisse être effectuée sur l'extérieur en position stationnaire.

Ensuite, le poulain sera présenté en main par les propriétaires/préparateurs au pas dans l'espace délimité prévu à cet effet devant le jury.

Par la suite, le poulain sera présenté en liberté au trot par les propriétaires/préparateurs. Cela se fait toujours avec le poulain à côté de la jument, conduit par les propriétaires/préparateurs.

Deuxième inspection

Lors de la deuxième inspection, le poulain est présenté avec sa mère par les propriétaires/préparateurs dans la piste, en main et au pas. Lors de cette inspection, les autres poulains à évaluer dans cette même classe sont également présents. Il s'agit donc d'une inspection en groupe.

Après l'évaluation au pas, le poulain est également évalué au trot, de la même manière que les autres poulains présents dans le ring à ce moment-là.

Ensuite, les poulains sont alignés, et les primes sont annoncées par le jury.

7.2 Évaluation des juments / hongres

Mesure au garrot

Pour participer à l'évaluation, la hauteur au garrot est mesurée, et la jument/le hongre doit mesurer au moins 1m55 à l'âge de 3 ans ou plus.

Classification en classes

Pour pouvoir participer à l'évaluation, la jument/le hongre doit répondre aux conditions de la classe WF A (voir chapitre 4).

Première inspection

Lors de la première présentation, la jument/le hongre sera présenté par les propriétaires/préparateurs dans l'ordre du catalogue sur la piste. Le cheval sera placé devant le jury afin qu'une première évaluation puisse être effectuée sur l'extérieur en position stationnaire.

Ensuite, le cheval sera présenté en main par les propriétaires/préparateurs au pas dans l'espace délimité prévu à cet effet devant le jury.

Après cela, le cheval sera présenté en liberté au trot par les propriétaires/préparateurs.

Deuxième inspection

Lors de la deuxième inspection, la jument/le hongre sera présenté par les propriétaires/préparateurs dans la piste, en main et au pas. Lors de cette inspection, les autres juments/hongres à évaluer dans cette même classe seront également présents. Il s'agit donc d'une inspection en groupe.

Après l'évaluation au pas, le cheval sera également évalué au trot, de la même manière que les autres chevaux présents dans le ring à ce moment-là.

Ensuite, les juments/hongres seront alignés, et les primes seront annoncées par le jury.

7.3 Primes et classe de promotion

Lors de chaque évaluation, un champion junior et un champion du jour seront désignés.

Champion junior classe WF A/B (pour progresser vers la classe A ou B)

Tous les poulains (mâles et femelles), yearlings et deux ans de la classe WF A/B qui remplissent les conditions, couleur et marques blanches telles que déterminées par les conditions de la classe WF A/B et qui ont obtenu une première prime A sont éligibles pour le championnat junior. Le meilleur cheval de ce groupe sera élu champion junior.

Champion du jour classe WF A/B

Celui-ci sera choisi parmi le champion junior de la classe WF A/B et la jument/le hongre ayant obtenu une première prime A dans la classe WF A.

Certificat d'évaluation

Chaque poulain ou cheval de la classe WF ou classe WF A recevra, s'il est approuvé (c'est-à-dire avec un minimum d'une troisième prime), un certificat mentionnant la prime reçue.

7.4 Évaluation des étalons pour les étalons du studbook EAFS

7.4.1 Classe et taille au garrot des étalons du studbook EAFS

Pour pouvoir participer à l'évaluation, l'étalon doit répondre aux conditions de la classe WF B (voir chapitre 4).

Pour participer à l'évaluation, la hauteur au garrot est mesurée, et l'étalon doit mesurer au moins 1m58 à l'âge de 3 ans ou plus.

7.4.2 Ferrage, Dopage, Médication

L'étalon peut avoir un ferrage d'épaisseur normale, entre 8 et 10 mm. Il est interdit d'utiliser des fers extra épais, du plomb ou d'autres moyens artificiels pouvant influencer les allures naturelles.

Un contrôle antidopage peut être effectué. Si des substances interdites (selon la liste FEI) sont détectées, l'étalon sera exclu de l'approbation/reconnaissance, et aucun jeune étalon du même propriétaire ne pourra être évalué pendant les trois années suivantes à titre de sanction. Dans ce cas, les frais du contrôle antidopage seront à la charge du propriétaire.

7.4.3 Numéro de bride, Passeport, Formulaire d'inscription

Les participants doivent également remettre le passeport et le certificat de lignée original au secrétariat, ainsi que le formulaire d'inscription entièrement complété. Les numéros doivent être retirés au secrétariat en temps voulu, en tout cas au moins 1/2 heure avant le début de l'évaluation de la section concernée.

7.4.4 Prélèvement de crins, Mesure de la taille au garrot, Examen clinique et antidopage, Contrôle de la puce

Les étalons sont soumis à un examen clinique par le vétérinaire présent avant la présentation. Avant le début de la présentation, la taille au garrot de tous les étalons est mesurée, avant que les étalons ne soient évalués sur un sol dur. À 3 ans (ou plus), l'étalon doit mesurer 1,58 m. Un identificateur agréé/vétérinaire vérifie la puce. Immédiatement après l'acceptation, le vétérinaire prélève du sang et des poils pour des analyses ADN et de dopage de l'étalon, pour une vérification future en vue du contrôle de la lignée de ses produits.

7.4.5 Mode de présentation

Lors de la première présentation, le cheval sera conduit par ses propriétaires ou présentateurs en suivant l'ordre du catalogue sur le sol dur.

Lors de la deuxième présentation, le cheval sera montré par ses propriétaires ou présentateurs en maintenant une distance suffisante entre eux sur la piste, où il devra montrer un pas et un trot en main au jury.

Lors de la troisième présentation, les propriétaires ou présentateurs, en gardant une distance suffisante entre eux, feront marcher et trotter les étalons de 3 ans et réaliser une épreuve de saut libre. Les étalons de 4 ans et plus seront présentés sous la selle ou attelés par un cavalier ou un meneur lors de cette troisième présentation.

Pour garantir le bon déroulement de la présentation, nous vous prions d'être présents au moins 15 minutes avant le début de la section concernée et de suivre strictement les instructions des commissaires de piste.

7.4.6 Examen radiographique et fertilité, maladies héréditaires

Dans les 28 jours suivant l'acceptation par le jury, le propriétaire doit :

1. Soumettre un rapport vétérinaire d'un vétérinaire agréé, attestant qu'aucun défaut héréditaire n'a été détecté.
2. Envoyer un ensemble complet de photos et un rapport radiologique complet. (CDs max. 18 photos)
3. Fournir un rapport de sperme et un rapport de test CEM (Contagious Equine Metritis).

Le rapport de sperme doit atteindre les valeurs suivantes :

- Minimum 1000 TNB (Total Number of Spermatozoa) pour un étalon de 3 ans avec 45% de capacité de fécondation.
- Minimum 2500 TNB pour un étalon de 4 ans ou plus avec 50% de capacité de fécondation.

Les tests doivent inclure :

- Test sur le facteur de jument, SCID (Severe Combined Immunodeficiency), CA (Cerebellar Abiotrophy), Lavender Foal Syndrome, Hydrocéphalie et Dwarfisme, ainsi que WFFS (Warmblood Fragile Foal Syndrome).
- Toute personne portant un défaut héréditaire ou une anomalie ne sera pas admise à la reproduction.

- Le test sur le facteur de jument est effectué pour les informations génétiques de reproduction. Les étalons porteurs du facteur de jument ne sont pas exclus de la reproduction.

Ces rapports doivent être rédigés par une clinique ou un laboratoire agréé pour les chevaux et être envoyés au EAFS (European Association for the Breeding of Sport Horses) au plus tard 3 mois après l'acceptation provisoire. Sinon, l'étalon ne sera pas approuvé et devra se présenter à une future inspection des étalons l'année suivant l'année de son acceptation provisoire, en devant refaire l'ensemble du processus.

7.4.7 Divers

Chaque étalon ne peut participer qu'une fois par an à une inspection des étalons de l'EAFS. Chaque participant est libre de présenter à nouveau l'étalon l'année suivante.

Une nouvelle évaluation au cours de la même année n'est pas possible selon les règles en vigueur pour la reconnaissance de notre Studbook.

Les étalons déjà approuvés par le Studbook peuvent participer à l'inspection des étalons. Ils peuvent être montrés, attelés, montés, en longe ou en main.

7.5 Décharge

Chaque participant dégage expressément l'organisation de toute procédure judiciaire, frais, réclamations ou exigences de responsabilité en rapport avec son inscription ou sa participation. Votre participation se fait à vos propres risques en ce qui concerne les dommages, le vol ou la perte. L'EAFS exige que le propriétaire souscrive une assurance couvrant tous les éventualités et sinistres.

7.6 Comment et sur quels critères se fait l'évaluation ?

Comment se déroule l'évaluation ?

- Les poulains seront jugés sur la base d'une grille d'évaluation en 5 rubriques sans note numérique ; ils seront classés comme très bien, bien, moyen ou insuffisant.

- Les juments et les hongres âgés de 3 ans et plus seront évalués de manière linéaire dans les différentes rubriques avec un score allant de 0 à 10 points.

- Les juments et les hongres âgés de 3 ans et plus seront également jugés pour la prime avec une grille d'évaluation en 5 rubriques sans note numérique, les classant entre très bien, bien, moyen et insuffisant.

- Les étalons âgés de 3 ans et plus seront évalués de manière linéaire dans les différentes rubriques avec un score allant de 0 à 10 points.

Sur quoi porte l'évaluation ?

- Extérieur

- Construction harmonieuse avec une certaine noblesse et une apparence athlétique.
- Type de cheval de sport léger et frison avec une bonne puissance et souplesse.
- Haute stature avec une longueur de côtes suffisante pour loger le cœur et les poumons.
- Modèle rectangulaire avec des connexions solides, pas trop allongé.
- Corps avec une profondeur et une largeur suffisantes, légèrement monté vers le haut.
- Tête noble avec un grand œil expressif.
- Connexion tête-cou suffisamment dégagée.
- Cou bien dressé, avec une courbure et non trop profondément en sortant de la poitrine, plus vertical que horizontal, avec une crinière arrondie.
- Épaule suffisamment longue et inclinée.
- Garrot bien développé, suffisamment long avec une transition fluide vers le dos.
- Dos fort, pas trop long avec une bonne musculature.
- Lombaires suffisamment larges avec une connexion fluide entre le dos et le croupion.
- Croupion long, large, légèrement incliné vers le bas et bien musclé.
- Cuisses avec une bonne musculature, qui se prolonge bien.
- Jambes correctement positionnées et dures, articulations bien développées mais non grossières.
- Sabots avec des talons suffisants, de forme et de taille uniforme par rapport au cheval, avec une bonne qualité de corne.

- Mouvement

- Pas : puissant, ample et régulier.
- Trot : mouvement avec rythme, ample et régulier, montrant un bon engagement des postérieurs.
- Galop : mouvement en trois temps, léger, puissant, avec un bon équilibre et une bonne posture corporelle.
- En toutes les allures : mouvement fluide avec la capacité de changement de rythme tout en conservant la régularité et le rythme. Bonne capacité à allonger et raccourcir tout en maintenant un bon équilibre. Maintien du rythme et de l'équilibre dans les courbes.

- Caractère

- Intelligent, vif, assidu, honnête.
- Fiable et stable avec une grande persévérance.
- Haute tolérance au stress. Ne s'excite pas trop rapidement dans des circonstances inhabituelles.

Épreuves lors de l'inspection des poulains, juments et étalons

Les épreuves prévues pour l'inspection peuvent être modifiées chaque année et seront communiquées avant la tenue de l'inspection.

8 Test de performance

8.1 Qualifications

Les chevaux Warmblood-Frisian sont des chevaux de sport et reçoivent les titres suivants :

A. Ster : Chevaux de 3 ans et plus ayant obtenu une première prime.

B. Élite : Titre attribué aux chevaux ayant obtenu le titre de Ster, avec un certificat de sport définitif, et ayant au moins 2 descendants approuvés et enregistrés dans le studbook ayant également obtenu une première prime.

C. Préfèrent : Titre attribué aux chevaux Ster ayant 3 descendants enregistrés comme Ster.

D. Certificat de Sport : Décerné aux chevaux Warmblood-Frisian d'au moins 6 ans ayant satisfait aux exigences sportives (voir le Règlement sur les exigences sportives/Performances établies par l'EAFS).

8.2 Certificat sportif

Exigences pour le Certificat de Sport EAFS

Warmblood-Frisian les juments, les hongres, les étalons et les étalons reproducteurs peuvent obtenir le certificat de sport lorsqu'ils satisfont aux exigences fixées et que le cheval est âgé d'au moins 6 ans.

Le certificat de sport peut être obtenu en atteignant trois fois ou plus une performance avec un score minimum selon le tableau ci-joint (score en % des points maximaux à obtenir dans l'épreuve de dressage correspondante).

Les résultats doivent être obtenus lors de compétitions officielles et doivent être vérifiables auprès des fédérations sportives nationales. Pour les performances non prévues par ce tableau, le conseil d'administration, en consultation avec la commission sportive, décide si ces performances sont comparables aux exigences.

Les résultats doivent être obtenus dans l'une des catégories suivantes, où une distinction est faite entre les étalons reproducteurs approuvés par l'EAFS d'une part, et les juments, les hongres et les étalons d'autre part (les exigences pour les étalons reproducteurs étant un peu plus strictes).

Catégorie 1 : Dressage monté :

Les épreuves de dressage lors des compétitions de base aux Pays-Bas et en Belgique sont identiques et comparables aux épreuves de niveau M en Allemagne.

CAT 1	Nederland	België	Duitsland
Merries, ruinen en hengsten	Z1 min.60% (3x)	Z1 min.60% (3x)	M* min.60% (3x)
Dekhengsten	Z2 min.60% (3x)	Z2 min.60% (3x)	M**min. 60% (3x)

Catégorie 2 : Dressage en attelage :

Aux Pays-Bas, lors des compétitions de base consacrées uniquement au dressage dans la catégorie la plus élevée, des épreuves différentes sont organisées par rapport à la Belgique et à l'Allemagne, où les épreuves de la F.E.I., qui sont également disputées lors des concours d'attelage combiné au niveau national et international, sont utilisées. Ces épreuves

ont été comparées et sont évaluées ci-dessous.

CAT 2	Nederland	België	Duitsland
Merries, ruinen en hengsten	<u>KI</u> Z min 65% 3x	CAN1 min 65% 3x	<u>KI.S</u> min 65% 3x
Dekhengsten	<u>KI</u> ZZ min 65% 3x	CAN1 min 68% 3x	<u>KI.S</u> min 68% 3x

Catégorie 3 : Attelage combiné aux Pays-Bas Classe 3 :

Aux Pays-Bas, dans le sport d'attelage combiné de base, la classe 3 est la catégorie la plus élevée. L'épreuve de dressage prescrite pour cette catégorie est spécifique à la rubrique attelée en simple, en paire ou en quadrige.

CAT 3	1-Span	2-Span	4-Span
Merries, ruinen en hengsten	<u>KI</u> 3 min 70% (3x)	<u>KI</u> 3 min 67% (3x)	<u>KI</u> 3 min 64% (3x)
Dekhengsten	<u>KI</u> 3 min 73% (3x)	<u>KI</u> 3 min 70% (3x)	<u>KI</u> 3 min 67% (3x)

Catégorie 4 : Attelage combiné national et international :

L'épreuve de dressage F.E.I prescrite au niveau national et international dans tous les pays pour la catégorie correspondante en attelage simple, en paire ou en quadrige.

CAT 4	1-Span	2-Span	4-Span
Merries, ruinen en hengsten	65% (3x)	62% (3x)	59% (3x)
Dekhengsten	68% (3x)	65% (3x)	62% (3x)

Catégorie 5 : Résultat final d'une compétition d'attelage combiné, terminer parmi les 30 % premiers :

Afin de prendre en compte l'endurance et l'engagement dans le marathon ainsi que la maniabilité dans le parcours de cônes, il est également possible d'obtenir le certificat de sport en obtenant un classement élevé dans le résultat final (cela ne s'applique qu'à l'attelage combiné national et international, donc pas à la catégorie 3). Cependant, il est nécessaire que la catégorie dans laquelle la compétition se déroule compte suffisamment de participants (débutants) pour garantir la qualité des performances réalisées.

CAT 5	1-Span	2-Span	4-Span
Merries, ruinen en hengsten nationaal	Min. 10 starts (3x)	min. 7 starts (3x)	min. 5 starts (3x)
Dekhengsten internationaal	Min. 10 starts (3x)	min. 7 starts (3x)	min. 5 starts (3x)

9 Changement de propriétaire / Exportation / Importation

1. Toutes les modifications concernant les chevaux et les propriétaires doivent être effectuées via notre secrétariat et doivent également être signalées dans la base de données Horse ID en Belgique ou dans la base de données du pays du propriétaire conformément à la réglementation locale. En cas de changement de propriétaire, de déménagement ou de décès du cheval, cela doit être signalé au stud-book ainsi qu'à Horse ID. Le passeport et le certificat de pedigree doivent être renvoyés au stud-book de l'EAFS en cas de décès du cheval, car le stud-book reste propriétaire de chaque passeport émis. Le passeport et le certificat d'enregistrement doivent être remis au nouveau propriétaire lors de la vente du cheval.

2. Dans le cas où un cheval Warmblood-Frisian était enregistré dans un autre stud-book ou en cas d'importation ou d'exportation, nous enregistrerons le cheval ou le poulain concerné dans le registre approprié de ce règlement, à condition qu'il réponde aux exigences de ce règlement d'élevage. Les chevaux importés doivent être munis d'un certificat de santé conforme à la réglementation en vigueur. Sans certificat de santé, un examen de laboratoire obligatoire sera effectué pour rechercher l'« anémie infectieuse », ou si le certificat de santé a plus de 30 jours.

3. Après chaque promotion de prédictat, un nouveau pedigree sera délivré en échange de l'original au tarif en vigueur.

4. En cas de perte d'un document, un duplicata peut être émis aux tarifs en vigueur et conformément aux règlements de l'UE en vigueur.

5. Chaque cheval Warmblood-Frisian conserve à vie :

- son numéro UELN (ou numéro de vie), ce numéro international ne peut pas être modifié même en cas d'inscription dans un autre stud-book. Un UELN de chevaux nés à l'étranger est repris par notre stud-book.

- son passeport original délivré

- les mutations seront inscrites par l'EAFS dans ce passeport à l'endroit prévu à cet effet.

10 Responsabilité des éleveurs

Afin de garantir les objectifs d'élevage de base prescrits par l'EAFS, chaque éleveur de l'EAFS est invité à élever conformément aux règlements d'élevage et aux principes qui en découlent. Cela doit être fait de manière respectueuse des animaux, tout en s'informant sur les maladies héréditaires propres à l'une des races avec lesquelles des croisements sont effectués. L'éleveur doit également s'informer auprès du propriétaire de l'étalon concernant le statut de celui-ci. Le propriétaire de l'étalon est tenu de fournir ces informations.

11 Responsabilité des détenteurs d'étalons

Les propriétaires d'étalons de l'EAFS sont tenus de maintenir leurs étalons de manière à exclure toute infraction aux règlements d'élevage de l'EAFS. Les propriétaires d'étalons de l'EAFS doivent être certifiés conformément à la norme en vigueur dans leur pays. En cas d'infractions aux règlements, le responsable de la commission d'élevage en informera le conseil d'administration, qui prendra les mesures nécessaires conformément aux statuts de l'EAFS. Cela s'applique également si le propriétaire de l'étalon fournit des informations inefficaces à l'éleveur ou s'il ignore les règles d'hygiène ou d'autres principes fondamentaux pertinents de l'étalonnerie. Le propriétaire de l'étalon est tenu d'informer le propriétaire de la jument, à sa demande, sur le statut de ses étalons et de signaler toute maladie héréditaire dangereuse pour la vie.

Chaque année, pour chaque étalon reproducteur approuvé, un rapport de sperme et de CEM doit être soumis au stud-book avant le 1er mars de l'année de reproduction. La déclaration de saillie/rapport de naissance est délivrée par l'EAFS et doit être demandée en temps voulu par le propriétaire de l'étalon. Elle doit être remplie complètement après chaque saillie, avec mention des dates d'insémination, et signée par le propriétaire de l'étalon.

Une copie de chaque déclaration de saillie doit être envoyée au stud-book avant le 1er novembre de l'année civile/de l'année de reproduction.

****Mesures en cas de dépassement du délai de soumission : ****

- Une première relance sera envoyée.

- Après un dépassement du délai de 30 jours calendaires, le montant de la saillie à verser sera doublé.

Si cette obligation n'est toujours pas respectée, une vérification ADN sera effectuée pour chaque poulain né sans document de contrôle de la part du propriétaire de l'étalon, aux frais du demandeur du passeport. Le propriétaire de l'étalon et le propriétaire de la jument en seront informés.

Le propriétaire de la jument reçoit un certificat de saillie/rapport de naissance du propriétaire de l'étalon dès réception du paiement des frais de saillie à celui-ci.

12 Traitement administratif

Externalisation de l'administration du stud-book à Paardenpunt Vlaanderen vzw

L'EAFS externalise une partie de ses activités administratives à Paardenpunt Vlaanderen, telles que le suivi de l'émission des passeports, les changements de propriétaire, etc.

Paardenpunt Vlaanderen, Secrétariat EAFS

Belgicastraat 9, 1930 Zaventem

+32 16 89 94 10

Logiciels utilisés

Le programme de stud-book utilisé est Falcoo, dans lequel tous les animaux reproducteurs sont enregistrés. Pour l'émission des certificats de saillie, le logiciel HorseCards est utilisé.